

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions stratégiques

Coopération avec d'autres organisations

CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES  
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

1. Le présent document a été préparé conjointement par les Secrétariats CITES et CMS.

Historique

2. A sa 13<sup>e</sup> session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties à la CITES a adopté la résolution Conf. 13.3 [*Coopération et synergie avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)*] qui charge le Comité permanent d'examiner régulièrement le protocole d'accord conclu entre les Secrétariats CITES et CMS et présenté lors de la 49<sup>e</sup> session du Comité permanent (Genève, avril 2003) (voir l'annexe du document SC49 Doc. 6.2).
3. A sa 53<sup>e</sup> session (Genève, juin-juillet 2005), le Comité permanent a adopté une liste d'activités conjointes CITES/CMS pour 2005-2007<sup>1</sup> sur la base d'une proposition faite dans le document SC53 Doc. 9.
4. En novembre 2005, la Conférence des Parties à la CMS a adopté la résolution 8.11, qui souligne l'importance et la nécessité d'une collaboration renforcée entre les diverses conventions concernées par la question de la biodiversité. De plus, dans sa résolution 8.2, la Conférence a adopté le *Plan stratégique de la CMS 2006 à 2011* tourné vers quatre objectifs principaux:
  - a) l'obtention des meilleures informations disponibles pour orienter les décisions;
  - b) l'application des meilleures mesures de conservation possibles;
  - c) le renforcement de la sensibilisation à la conservation des espèces migratrices et l'engagement dans ce domaine par les acteurs clés; et
  - d) le renforcement du rôle englobant et unificateur joué par la CMS dans la conservation et la gestion des espèces migratrices.
5. En juin 2007, à sa 14<sup>e</sup> session, la Conférence des Parties à la CITES a adopté dans sa résolution Conf. 14.2 la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*, dont l'objectif 3.5 stipule que:

*Les Parties et le Secrétariat coopèrent, comme approprié, avec les autres organisations et accords internationaux traitant des ressources naturelles, afin de parvenir à une approche cohérente et concertée aux espèces pouvant être menacées d'extinction par un commerce non durable, y compris celles qui sont exploitées commercialement.*

---

<sup>1</sup> Disponible sur "[http://www.cites.org/common/disc/sec/cms\\_annex.pdf](http://www.cites.org/common/disc/sec/cms_annex.pdf)" (uniquement en anglais).

## Activités conjointes entreprises depuis 2008

6. En juillet 2008, à sa 57<sup>e</sup> session, le Comité permanent de la CITES a approuvé la liste d'activités conjointes CITES/CMS revues pour 2008-2010. Certaines Parties ont par ailleurs demandé à ce que d'autres espèces comme *Arctocephalus australis*, *Dugong dugon* et *Vicugna vicugna* puissent être intégrées à la liste des espèces prises en compte et bénéficier d'actions conjointes. (voir le compte rendu résumé de SC57, point 11<sup>2</sup>).
7. A sa 34<sup>e</sup> session (Rome, novembre 2008), le Comité permanent de la CMS a également approuvé la liste d'activités conjointes 2008-2010 de la CITES et de la CMS présentée dans le document PNUE/CMS/StC34/3. Sur la base du document susdit, la Conférence des Parties à la CMS a demandé dans sa résolution 9.6 adoptée à sa neuvième session (Rome, 1<sup>er</sup> – 5 décembre 2008), l'élaboration de mesures concrètes en collaboration avec le Secrétariat CITES, afin d'appliquer le protocole d'accord existant et viser l'objectif 2010. Elle a également pris note de la proposition faite par le conseil scientifique à sa 15<sup>e</sup> session (Rome, novembre 2008) concernant l'harmonisation de la nomenclature utilisée dans les annexes de la CMS et de la CITES. Enfin, elle a demandé au Comité pour les animaux de la CITES d'étudier la recommandation UNEP/CMS/COP Recommandation 9.4 lors de sa prochaine session.
8. Depuis 2009, la France a fait une contribution exceptionnelle de 95 000 EUR (environ 139 000 USD) à la CITES pour permettre au Secrétariat d'engager un consultant pour faire progresser la synergie avec la CMS et continuer les travaux que cette dernière convention avait d'ores et déjà financés sur ses fonds propres jusqu'à mi-2009. La CMS a quant à elle reçu des fonds de la part de certains donateurs pour mener à bien des actions nécessaires au développement de cette coopération (organisation de réunions multilatérales pertinentes). Les Secrétariats CITES et CMS saisissent cette occasion pour remercier les gouvernements de la France et de Monaco et les autres donateurs pour leur généreux soutien.
9. Lors de sa 59<sup>e</sup> session tenue à Doha le 12 mars 2011, le Comité permanent de la CITES a validé la proposition conjointe du Secrétariat CITES et du Secrétariat de la CMS de prolonger le programme d'activités conjointes 2008-2010 jusqu'à fin 2011. Suite à cela, le Secrétariat CITES s'est engagé à proposer à la 61<sup>e</sup> session du Comité un programme d'activités conjointes révisé pour la période 2012-2014, ce qui est réalisé dans le présent document.
10. Les activités conjointes réalisées de 2008 à 2010 et prolongées en 2011 tiennent compte de l'objectif 2010 concernant la biodiversité et y ont contribué. Elles sont détaillées dans l'annexe 1 de ce document.

## Activités conjointes envisagées de 2011 à 2014

11. Le document relatif aux activités qu'il est envisagé de mener de 2012 à 2014 (annexe 2) est élargi à l'ensemble des thèmes abordés actuellement conjointement par la CITES et la CMS en adéquation avec les décisions prises à la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD), pertinentes pour la CMS et la CITES.
12. Ces activités ont dans leur majorité été discutées lors d'une vidéoconférence qui s'est tenue le 2 mars 2011 entre les secrétariats des deux conventions. Elle a été présidée respectivement par la secrétaire exécutive de la CMS et le secrétaire général de la CITES.
13. Outre la vision stratégique de la CITES pour 2008 à 2013 (résolution Conf. 14.2) et le plan stratégique de la CMS (2006-2011), ce plan de travail conjoint tient particulièrement en compte le plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique de la CBD adoptés à Nagoya en octobre 2010 (UNEP/CBD/COP10/DEC/X/2), particulièrement:
  - a) l'objectif B: la réduction des pressions directes exercées sur la diversité biologique et l'encouragement de l'utilisation durable,
  - b) l'objectif C: l'amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique; et
  - c) l'objectif E: le renforcement de la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

---

<sup>2</sup> <http://www.cites.org/fra/com/SC/57/F57-SumRec.pdf>

14. Dans la nouvelle liste des activités envisagée, la priorité donnée aux espèces identifiées dans la résolution Conf. 13.3 reste inchangée. Cependant, des travaux sur d'autres espèces y sont également proposés, compte tenu de la pertinence de l'utilisation de ces espèces pour travailler sur des thématiques communes, comme la conservation et l'utilisation durable d'espèces dans un contexte de gestion communautaires des ressources naturelles, de médecines traditionnelles ou encore de viande de brousse.
15. De 2012 à 2014, il est proposé que les activités s'organisent autour de quatre thèmes principaux:
  - a) l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature;
  - b) les actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées;
  - c) la coopération au niveau de l'administration, la recherche de fonds et leur gestion; et
  - d) la sensibilisation et le renforcement des capacités, avec notamment l'appui conjoint des secrétariats à la révision des stratégies pour la biodiversité et plans d'actions nationaux (SBPAN) et le développement de synergies pour le renforcement de capacités (UNEP/CBD/COP/DEC/X/10).
16. Les synergies résultant des activités mentionnées dans l'annexe 1 montrent d'ores et déjà que ces activités peuvent dynamiser la réflexion sur la conservation des espèces partagées ou susceptibles de le devenir, ainsi que sur leur inscription éventuelle aux annexes des deux conventions
17. D'autres questions liées à la préservation des espèces sont pris en compte dans ces activités, telles que le changement climatique; les moyens d'existence et la préservation des services fournis par les écosystèmes, dont celui des forêts; ou encore l'allègement de la pauvreté en lien direct avec la gestion communautaire des ressources naturelles.
18. Les Secrétariats ont l'intention de continuer à coopérer dans la recherche de fonds pour ces activités. D'autre part, la réalisation d'activités conjointes doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds récoltés. Des efforts particuliers seront également développés conjointement pour mettre en place des mécanismes permettant d'utiliser les fonds provenant de l'industrie et de la médecine traditionnelle utilisant certaines des espèces partagées entre les deux conventions afin d'assurer leur conservation *in situ*.
19. Les Secrétariats soumettront régulièrement des rapports sur la conduite des activités à leur Comité permanent respectif et, s'il y a lieu, aux différents groupes précités traitant de biodiversité, dont les réunions des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité. La CITES associera également son Comité pour les animaux à ces travaux.

#### Recommandations

20. Les annexes 1 et 2 du présent document sont présentées sous forme de projet. Le Comité permanent de la CMS sera invité à passer en revue les activités menées entre 2008 et 2011 et à approuver la nouvelle liste d'activités conjointes (l'annexe 2 du présent document) lors de sa 38<sup>e</sup> session qui se déroulera le 19 novembre 2011, à Bergen, en Norvège, juste avant la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CMS.
21. Le Comité permanent de la CITES sera invité à approuver la nouvelle liste d'activités conjointes à sa 62<sup>e</sup> session en 2012. En attendant, le Secrétariat souhaiterait recevoir des observations sur la proposition qui est faite afin de l'améliorer, si nécessaire, pour présentation au Comité permanent de la CMS en novembre 2011. En cas d'approbation par les deux Comités permanents, les deux secrétariats procéderont à son application. D'ici là, les actions déjà inscrites pour 2007-2011 continueront à être mises en œuvre.

LISTE D'ACTIVITES CONJOINTES CITES/CMS 2008-2011  
ETAT DES ACTIVITES (AOUT 2011)

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
Harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Finaliser une liste concordante à jour des espèces inscrites aux annexes des deux Conventions.</li> <li>2. Repérer les différences dans la nomenclature et la taxonomie dans les annexes respectives.</li> <li>3. Tenter de les faire éliminer par les organes scientifiques subsidiaires et les CoP.</li> <li>4. Créer une base de données commune pour les espèces couvertes par les deux Conventions.</li> </ol>	<p>1-4. Cette activité doit faciliter la coopération pratique entre les Conventions et contribuer à ce que les activités partagées soient mieux comprises par les organisations partenaires, les autres parties prenantes et le public.</p> <p>4. Le PNUE-WCMC paraît être un partenaire naturel pour cette activité.</p>	<p>1-4. Comparaison des listes réalisées.</p> <p>Présentation conjointe de la démarche concernant la progression de l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature dans les listes d'espèces utilisées par les deux Conventions CITES et CMS lors de la deuxième réunion des présidents de comités scientifiques des conventions relatives à la biodiversité (25 mai 2008, Bonn). Soutien de la part du comité.</p> <p>Préparation et examen du document UNEP/CMS/ScC15/Doc.8 sur l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature lors de la 15<sup>e</sup> réunion du conseil scientifique de la CMS (Rome, novembre 2008).</p> <p>Adoption de la recommandation UNEP/CMS/9.4/rev1, examen de ce document par le Comité pour les animaux de la CITES. L'harmonisation proposée concerne principalement:</p> <p>a) La nouvelle référence adoptée par le conseil scientifique de la CMS pour les mammifères marins; référence adoptée ensuite à la CoP15 de la CITES dans sa liste de références normalisées [résolution Conf. 12.11 (Rev.</p>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
			<p>CoP15)];</p> <p>b) Une proposition concernant l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature pour les oiseaux sera discutée lors de la 17e session du Conseil scientifique de la CMS et signalé à la CoP10 CMS en novembre 2011;</p> <p>c) L'utilité qu'il y aurait à créer un comité de nomenclature et de taxonomie placée sous l'égide des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions associés à la biodiversité (CSAB). (Les progrès réalisés dans l'harmonisation de la nomenclature pour les mammifères sont décrits dans le document CITES CoP15 Doc. 12);</p> <p>d) Intégration des données CMS dans la base de données CITES, et des données CITES dans la base de données CMS à parfaire.</p>
<p>Actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées.</p>	<p>1. En s'appuyant sur la liste concordante à jour et en mettant initialement l'accent sur les espèces suivantes: saïga (<i>Saiga spp.</i>) léopard des neiges (<i>Uncia uncia</i>), populations de l'éléphant d'Afrique (<i>Loxodonta africana</i>) d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, tortues marines de la côte atlantique de</p>	<p>1-2. Dans un souci d'efficacité et de bon rapport coût/efficacité, des actions conjointes sur les espèces partagées doivent être conduites chaque fois que cela est possible. Les différents thèmes des Conventions sont souvent complémentaires. En agissant ensemble, les Secrétariats peuvent</p>	<p>1-3. <u>Eléphant d'Afrique</u>:</p> <p>Présentation des activités de la CMS sur les éléphants aux points focaux nationaux du programme MIKE de la CITES (Mombassa, juin 2008). Accord obtenu des représentants MIKE pour</p>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
	<p>l'Afrique, de l'océan Indien, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>) de l'Asie du Sud et du Sud-Est, grand requin blanc (<i>Carcharodon carcharias</i>) et esturgeons (Acipenseriformes), trouver des parties prenantes régionales et des ONG ou des agences nationales, régionales et interrégionales pouvant collaborer ou appuyer les programmes régionaux concernant des buts et des activités de gestion conjoints.</p> <p>2. Préparer avec ces parties prenantes des programmes conjoints pour la conservation et/ou l'utilisation durable de ces espèces. Pour chaque Secrétariat: prendre la direction des activités quand cela est approprié – la CITES mettant l'accent sur l'utilisation durable et la CMS sur le rétablissement des espèces. Etablir des groupes de travail conjoints, s'il y a lieu, pour guider et superviser la réalisation de ces activités.</p> <p>3. Ensemble: trouver pour ces espèces partagées des indicateurs correspondant à ceux des Conventions et montrant l'efficacité des programmes, et suivre les progrès accomplis en direction de l'objectif de 2020.</p> <p>4. Repérer les décisions pertinentes prises ou proposées par les organes directeurs de la CITES et de la CMS afin</p>	<p>assurer le leadership requis pour stimuler l'action nécessaire afin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées.</p> <p>En l'absence du financement externe requis, les Secrétariats poursuivront leur échange d'informations habituel sur les espèces partagées et entreprendront des actions conjointes limitées, si le temps et les fonds le permettent.</p>	<p>développer une action conjointe MIKE/MdA de la CMS<sup>3</sup>.</p> <p>Organisation de la première réunion conjointe à Accra (Ghana), le 1<sup>er</sup> avril 2009, des points focaux nationaux du Protocole d'accord de la CMS et du comité de pilotage de l'Afrique de l'Ouest du programme MIKE.</p> <p>Adoption d'une déclaration commune concernant la préparation conjointe de 12 projets transfrontaliers et d'un récapitulatif des aires transfrontalières de distribution des éléphants en Afrique de l'Ouest. Développement initial des 12 fiches de projets transfrontaliers.</p> <p>Participation de la CMS à la réunion annuelle des points focaux nationaux MIKE d'Afrique Centrale, (Brazzaville, 5-6 octobre 2010) afin de leur présenter la démarche transfrontalière régionale engagée en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Organisation de la deuxième réunion conjointe à Niamey (Niger) le 23 juin 2011 des points focaux nationaux du protocole d'accord de la CMS et du comité de pilotage de l'Afrique de l'ouest du programme MIKE. Travaux bilatéraux sur les 12 projets transfrontaliers dont la liste avait été adoptée à ACCRA et adoption d'une</p>

<sup>3</sup> Protocole d'accord de la CMS concernant les mesures de conservation pour les populations d'éléphants d'Afrique de l'Ouest.

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
	<p>d'encourager les Parties à veiller à la cohérence de la politique qu'elles appliquent concernant les deux Conventions et à la mise en œuvre cohérente des Conventions au plan national.</p>	<p><u>Requins</u>: Le mémorandum d'entente (MdE) sur les requins migrateurs est entré en vigueur en 2010 et concerne sept espèces: le requin baleine, le requin pèlerin (<i>Cetorhinus maximus</i>), le grand requin blanc, le requin taupe bleu (<i>Isurus oxyrinchus</i>), le requin petite taupe (<i>Isurus paucus</i>), le requin taupe commun (<i>Lamna nasus</i>) l'aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>). Les espèces partagées avec la CITES sont le requin blanc, le requin pèlerin et le requin baleine. L'article 6 du MdE spécifie que la coopération doit être développée avec toutes les parties prenantes, dont la CITES.</p> <p><u>Saïga</u>: Ces deux réunions organisées l'une derrière l'autre ont montré la nécessité d'un travail en commun CITE/CMS dans le suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du plan d'action et de la mise en œuvre d'une gestion communautaire des ressources;</li> <li>- de la limitation du braconnage; et</li> <li>- des besoins de la médecine traditionnelle ainsi que de l'obtention coordonnée de fonds avec une volonté commune d'étudier les coopérations possibles avec l'industrie de la médecine chinoise traditionnelle (<i>Workshop on the Conservation and Sustainable Use of Saiga Antelope, Urumqi, Chine, 27-29 septembre 2010</i>).</li> </ul>	<p>déclaration commune concernant la finalisation des projets transfrontaliers, leur mise en œuvre et leur financement.</p> <p><u>Requins</u>: participation de la CITES à la troisième réunion concernant l'élaboration d'un mémorandum d'entente pour les requins migrateurs (Manille, Philippines, février 2010).</p> <p><u>Saïga</u>: La CoP15 de la CITES a été l'occasion d'une réunion bilatérale ou a été entérinée l'organisation conjointe de deux réunions, l'une concernant la deuxième réunion des Etats signataires du protocole d'accord de la CMS relatif à la conservation, la restauration et l'utilisation durable de saïga (<i>Saiga tatarica tatarica</i>) (Ulaanbaatar, Mongolie, 7-10 septembre 2010), l'autre par la CITES relative à un atelier de travail sur la conservation et l'utilisation durable de saïga (Urumqi, Chine, 27-29 Septembre 2010). Une nouvelle réunion bilatérale informelle CMS/CITES est prévue lors du CA25 (18-22-Juillet 2011, Genève, Suisse) afin de revoir, entre autres, la liste des</p>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
		<p><u>Léopard des neiges</u>: espèces listée dans la résolution Conf. 13.3 de la CITES.</p>	<p>actions à développer conjointement de 2012 à 2014.</p> <p>Participation du Secrétariat CITES à la réunion organisée par la CMS sur le Faucon sacré (<i>Falco cherrug</i>) (Abu Dhabi, Emirats arabes unis, April 2009).</p> <p>Participation du secrétariat de la CITES à la première session du comité technique de l'Accord pour la conservation des gorilles et de leurs habitats organisée par le secrétariat de la CMS (Kigali, Rwanda, 29-30 mars 2011).</p> <p>Il est prévu d'organiser en juillet 2011, pendant la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux de la CITES, une première réunion informelle CMS/CITES sur le léopard des neiges afin de discuter d'une première liste d'actions conjointes.</p>
Coopération dans l'administration et la réunion de fonds	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenir des réunions annuelles des Secrétariats pour examiner le protocole d'accord, le plan de travail et les questions d'intérêt mutuel.</li> <li>2. Echanger des expériences sur l'utilisation du portail sur la gestion des connaissances pour les AME touchant à la biodiversité (<a href="http://www.informea.org">www.informea.org</a>) et des idées pour l'agrandir, ainsi que les calendriers des sessions, des invitations aux sessions, la liste des centre de coordination administratifs et scientifiques des Parties, les projets de</li> </ol>	1-2. Représente une formalisation de tâches déjà entreprises de manière plus informelle et au cas par cas.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Trois réunions de la CMS et de la CITES se sont déroulées à Genève (respectivement février et août 2009, et mars 2011). En février 2009, les discussions concernaient la mise en œuvre de la liste d'activités conjointes et la répartition des tâches. En août 2009, la discussion porté, suite au changement intervenu à la CMS, sur les travaux conjoints dont la poursuite a été entérinée. En mars 2011, pas moins de 21 sujets différents ont été abordés par l'ensemble des deux Secrétariats réunis lors d'une vidéo</li> </ol>



Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
	<p>documents avant les sessions des Conventions, y compris les plans stratégiques, le détail des éléments et des lignes directrices sur la procédure et l'administration dont l'adoption conjointe pourrait être d'intérêt mutuel.</p> <p>3. Promouvoir la collecte de fonds conjointe pour financer des projets sur les espèces partagées.</p>		<p>conférence.</p> <p>2-3. Accord de principe sur l'appui technique de la CITES pour le suivi et la production finale des documents de la CoP10 de la CMS (novembre 2011).</p> <p>2-4. Des fonds ont été obtenus par la CITES pour engager un consultant (cf. point 9 du présent document) et par la CMS pour développer des projets reliés à la liste d'activités conjointes.</p> <p>En outre, le Secrétariat CITES a mis à disposition un membre du personnel spécialisé dans la gestion des documents pour aider le Secrétariat de la CMS lors de la CoP10.</p>
Sensibilisation et renforcement des capacités	Etudier les possibilités de mener des activités coordonnées concernant la sensibilisation et renforcement des capacités et la représentation du Secrétariat d'une Convention par celui d'une autre aux réunions d'intérêt mutuel, afin d'économiser les coûts de la participation et de promouvoir la synergie.		<p><u>Décembre 2008</u>: participation du Secrétariat CITES à la CoP9 de la CMS (Rome, Italie) et rappel en plénière aux points focaux nationaux des décisions prises sur les inscriptions des requins dans les annexes de la CITES. Même remarque de la part de la CMS pour la CoP15 de la CITES (2010) lors de la discussion des amendements) au regard des espèces de requins proposées à la CMS.</p> <p><u>Février 2009</u>: représentation du Secrétariat de la CMS par le Secrétariat CITES lors de la réunion technique du GGE (Groupe de gestion environnementale) des Nations Unies (Nairobi, 14-15 février 2009) sur la base d'un document de position transmis au représentant de la CITES.</p>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
		<p>A Nagoya, La CBD a adopté un plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui concerne donc l'ensemble des conventions relatives à la biodiversité. Celles-ci doivent œuvrer conjointement pour sa mise en œuvre au travers notamment des réunions <i>ad hoc</i> de coordination.</p>	<p><u>Mars 2009</u>: A Accra (Ghana), participation de la CITES à la première réunion des signataires du protocole d'accord de la CMS concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines d'éléphants d'Afrique et le 2 avril, participation de la CMS, au comité de pilotage du système de suivi de l'abattage illicite d'éléphant (MIKE) pour l'Afrique de l'Ouest.</p> <p><u>Mars 2010</u>: participation de la CMS à la CoP15 de la CITES et organisation de deux événements conjoints CMS/CITES, l'un sur la coopération existante, l'autre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la déclaration d'Accra sur les projets transfrontaliers concernant les éléphants en Afrique de l'Ouest.</p> <p><u>Juin 2010</u>: participation de la CITES à la 16<sup>e</sup> session du Conseil scientifique de la CMS.</p> <p><u>Septembre 2010</u>: participation conjointe de la CMS/CITES à la première retraite de haut niveau des secrétariats des conventions relatives à la biodiversité (Bogis-Bossey, Suisse, septembre 2010).</p> <p><u>Octobre 2010</u>: participation des deux conventions à la CoP10 de la CBD (Nagoya, Japon, 18-29 octobre 2010) et préparation conjointe de la décision UNEP/CBD/COP10/DEC.X/20 sur la coopération avec les autres organisations et initiatives.</p>

Activités	Tâches envisagées (à titre indicatif)	Commentaires	Résumé des tâches entreprises
			<p>Mars 2011: représentation par le secrétariat de la CITES des deux secrétariats CITES et CMS à la réunion sur la révision et mise à jour des formats des plans d'actions nationaux pour la biodiversité (Kasane, Botswana).</p> <p><u>Juin 2011</u>: à Niamey (Niger), participation de la CITES le 21 et le 22 à la deuxième réunion des signataires du protocole d'accord de la CMS concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines d'éléphants d'Afrique. Le 24 juin, participation de la CMS au comité de pilotage du système de suivi de l'abattage illicite d'éléphant (MIKE) pour l'Afrique de l'Ouest.</p>

PLAN D' ACTIONS PROPOSE-POUR UNE MISE EN ŒUVRE DE 2012 A 2014

Activités	Tâches communes envisagées (à titre indicatif)	Résumé des tâches envisagées	Calendrier et coût
Harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Liste concordante à jour des espèces inscrites aux annexes des deux conventions et création d'une base de données commune pour les espèces couvertes par les deux conventions.</li> <li>2. Travailler pour éliminer les différences dans la nomenclature et la taxonomie dans les annexes de chaque convention.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travailler avec UNEP-WCMC pour aboutir à une base de données unique accessible des deux sites prenant en compte les besoins respectifs des deux conventions, que les espèces soient partagées ou non. Evaluer les implications financières engendrées pour les trois organismes.</li> <li>2. Poursuivre les tentatives d'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie dans les annexes des deux conventions.</li> </ol> <p>Réfléchir notamment à l'harmonisation des références en ce qui concerne les tortues marines entre la CITES et la CMS.</p> <p>Préparer un document synthétique et critique sur les différences d'inscription pour les espèces partagées et leurs raisons d'être dans les annexes des deux conventions.</p> <p>Préparer, en étroite coopération avec les autres conventions qui traitent de la biodiversité, un document traitant de l'utilité qu'il y aurait à créer un comité de nomenclature et de taxonomie placée sous l'égide des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions associées a la biodiversité (CSAB). Evaluer les implications financières, et intégrer dans cette réflexion les travaux réalisés par l'IPBES.</p>	<p>2012</p> <p>2012</p> <p>CSAB-4, mars 2012</p>

Activités	Tâches communes envisagées (à titre indicatif)	Résumé des tâches envisagées	Calendrier et coût
<p>Actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées</p>	<p>1. Conjointement l'avance les actions en s'appuyant sur la liste concordante à jour et en mettant toujours l'accent sur les espèces suivantes: saïga (<i>Saiga spp.</i>), léopard des neiges (<i>Uncia uncia</i>), populations de l'éléphant d'Afrique d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique, de l'océan Indien, de l'Asie du sud-est et du Pacifique, requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>) de l'Asie du Sud et du Sud-est, grand requin blanc (<i>Carcharodon carcharias</i>) esturgeons (Acipenseriformes) et d'autres espèces partagées si des travaux conjoints sur certaines espèces partagées s'avèrent nécessaires pour assurer leur conservation et les objectifs stratégiques des deux conventions.</p> <p>Trouver des parties prenantes régionales, des agences nationales et des ONG régionales et interrégionales pouvant collaborer ou appuyer les programmes régionaux concernant des buts et des activités de gestion conjoints.</p> <p>2. Préparer avec ces parties prenantes des programmes conjoints pour la conservation et/ou l'utilisation durable de ces espèces. Pour chaque Secrétariat: prendre la direction des activités quand c'est approprié – la CITES mettant l'accent sur l'utilisation durable et la CMS sur le rétablissement des espèces. Etablir des groupes de travail conjoints, s'il y a lieu, pour guider</p>	<p><u>Eléphant d'Afrique:</u></p> <p>Suivi des résultats de la deuxième rencontre bilatérale du protocole d'accord de la CMS sur les éléphants d'Afrique de l'Ouest et du programme MIKE pour l'Afrique de l'Ouest du 22 juin 2011 (nommés ci-dessous "protocole d'accord" et "MIKE" respectivement).</p> <p>Aider les pays dans des projets transfrontaliers visant à bénéficier aux éléphants d'Afrique de l'Ouest.</p> <p>Apporter un soutien à la collecte de fonds pour ces projets.</p> <p>Garantir qu'un minimum de sept projets soient proposés pour l'obtention de fonds d'ici à la fin de l'année 2011.</p> <p>Organiser au moins une réunion bilatérale supplémentaire du protocole d'accord et de MIKE pour l'Afrique de l'Ouest.</p> <p>Maximiser les synergies entre le protocole d'accord et MIKE. A cette fin, il a été conclu que le programme MIKE fournira les services de coordination pour le protocole d'accord pour la durée de ce programme de travail, sous réserve de fonds externes.</p> <p>CMS et CITES continuent de rechercher des options supplémentaires en vue de collaborer en Afrique de l'Ouest à l'amélioration de la conformité entre les deux</p>	<p><u>Décembre 2011:</u> un minimum de sept projets sera proposé en vue de l'obtention de fonds</p> <p><u>Jusqu'à décembre 2012</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation des projets restants aux bailleurs de fond</li> <li>- suivi continu de la mise en œuvre et de l'application de projets</li> </ul> <p><u>Décembre 2014</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport aux comités permanents sur l'avancée de ces projets</li> <li>- organisation d'au moins une réunion bilatérale.</li> </ul> <p>En cours jusqu'à décembre 2014, sous réserve de fonds externes.</p> <p>En cours jusqu'à décembre 2014, sous réserve de fonds externes</p>

Activités	Tâches communes envisagées (à titre indicatif)	Résumé des tâches envisagées	Calendrier et coût
	<p>et superviser la réalisation de ces activités.</p> <p>3. Ensemble: trouver pour ces espèces partagées des indicateurs correspondant à ceux des conventions et montrant l'efficacité des programmes, et suivre les progrès accomplis pour remplir l'objectif de 2010 et au-delà.</p> <p>4. Repérer les décisions pertinentes prises ou proposées par les organes directeurs de la CITES et de la CMS afin d'encourager les Parties à veiller à la cohérence de la politique qu'elles appliquent concernant les deux conventions et à la mise en œuvre cohérente des conventions au plan national.</p>	<p>conventions, particulièrement dans des domaines tels que la gestion des éléphants, la gestion des conflits humains-éléphants, le commerce illégal des spécimens et renforcement des capacités.</p> <p>Suivi de la décision prise à la CoP10 de la CMS concernant la possibilité de créer un instrument de la CMS pour les Eléphants d'Afrique centrale. Ceci s'appuiera sur les résultats d'une étude intitulée <i>Analyse des écarts et options pour la mise en valeur de la conservation des éléphants en Afrique centrale</i>. La décision pourrait conduire à une collaboration plus étroite entre la CMS et le Programme MIKE de la CITES dans la région.</p> <p><u>Requins:</u> <i>Participation de la CITES à la finalisation du plan d'action qui doit être finalisé et annexé au protocole de la CMS.</i> Une fois adoptée l'organisation de réunions entre les deux secrétariats CMS/CITES et la FAO afin d'optimiser sa mise en œuvre et d'en tester chacun dans ses domaines respectifs l'application sur les trois espèces actuellement partagées entre les deux instruments et la FAO à savoir, le requin baleine et le requin blanc et le requin pèlerin.</p> <p>Ces réunions pourraient également donner lieu aux discussions nécessaires concernant les tortues, les oiseaux marins et autres espèces marines partagées.</p>	<p>Dépendent des décisions prises à la CdP10 de la CMS</p> <p>2012 en fonction des dates retenues; financement externes</p>

Activités	Tâches communes envisagées (à titre indicatif)	Résumé des tâches envisagées	Calendrier et coût
		<p><u>Saïga</u>: Le secrétariat de la CITES doit participer à la mise en œuvre du <i>Programme de travail international à moyen terme 2011-2015 pour l'antilope saïga</i> et tout particulièrement à la mise en application soit immédiatement soit dans une échelle de un ou deux ans des dans ce plan concernant d'une part la lutte contre le braconnage et d'autre part, l'utilisation durable et le commerce de la saïga. Il est proposé que l'expérience concernant le suivi du braconnage de l'unité MIKE de la CITES soit mise à contribution</p> <p>La décision CITES 14.97 (Rev. CoP15) demande également à la CITES d'explorer les possibilités d'établir un mécanisme permettant d'utiliser les fonds provenant de l'industrie et de la médecine traditionnelle asiatique pour la conservation <i>in situ</i> de l'antilope saïga.</p> <p><u>Tortues marines</u>: Organiser une réunion conjointe de toutes les secrétariats de conventions (plus de 10) et autres organismes gouvernementaux (FAO, y compris les organisations régionales de gestion de la pêche) traitant de tortues marines afin de dresser un bilan synthétique des obligations de chacun au regard de ses parties contractantes mais aussi de confronter les expériences et de répartir de façon plus rationnelle les travaux demandés par les parties contractantes.</p> <p><u>Léopard des neiges</u>: il est prévu de consulter le groupe d'experts en félins de l'UICN afin</p>	<p>2012-2014</p> <p>2013</p> <p>2012</p>

Activités	Tâches communes envisagées (à titre indicatif)	Résumé des tâches envisagées	Calendrier et coût
		<p>de faire le point sur cette espèce.</p> <p><u>Autres espèces:</u> pour certains faucons et esturgeons, l'otarie à fourrure polaire (<i>Arctocephalus australis</i>), le dugong (<i>Dugong dugon</i>), la vigogne (<i>Vicugna vicugna</i>) ou le tigre (<i>Panthera tigris</i>), réunir les principaux partenaires afin d'identifier les éventuelles actions conjointes nécessaires à l'amélioration de leur état de conservation ou pouvant permettre le développement d'activités relatives aux sujets prioritaires comme: la gestion communautaire des ressources, le commerce non préjudiciable et l'utilisation durable, et le suivi des changements climatiques.</p> <p><b>Synthèse des recommandations/résolutions</b></p> <p>Dresser la synthèse aux fins d'une amélioration des travaux conjoints des recommandations et résolutions pertinentes pour les travaux conjoints CITES/CMS adoptées lors de grands forum de discussion regroupant gouvernement, parties prenantes gouvernementales ou non gouvernementales, société civile.</p>	<p>2012-2013</p> <p>En cours</p>
Coopération dans l'administration et la collecte de fonds	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenir des réunions annuelles des Secrétariats pour mettre à jour le MoU, ce plan de travail 2012-2014 et les questions d'intérêt mutuel.</li> <li>2. Echanger des expériences sur l'utilisation du portail sur la gestion des</li> </ol>	<p>Nécessité de rechercher des fonds:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. pour les projets conjoints déjà programmés (identification, préparation, mise en œuvre)</li> <li>2. pour la poursuite de la coopération et l'organisation des réunions mentionnées</li> </ol>	<p>En cours</p> <p>Réunion annuelle.</p>



Activités	Tâches communes envisagées (à titre indicatif)	Résumé des tâches envisagées	Calendrier et coût
	<p>connaissances pour les AME touchant à la biodiversité (www.informea.org) et des idées pour l'agrandir, ainsi que les calendriers des sessions, des invitations aux sessions, la liste des centre de coordination administratifs et scientifiques des Parties, les projets de documents avant les sessions des Conventions, y compris les plans stratégiques, le détail des éléments et des lignes directrices sur la procédure et l'administration dont l'adoption conjointe pourrait être d'intérêt mutuel.</p> <p>3. Promouvoir la collecte de fonds conjointe pour financer des projets sur les espèces partagées.</p>	<p>ci-dessus, dans la mesure où ce travail conjoint est considéré prioritaire</p>	
<p>Sensibilisation, renforcement des capacités;</p> <p>Renforcement des coopérations existantes entre conventions relatives à la biodiversité.</p>	<p>1. Poursuivre les possibilités de mener des activités coordonnées concernant la sensibilisation et renforcement des capacités et la représentation du Secrétariat d'une convention par celui d'une autre aux réunions d'intérêt mutuel, afin d'économiser les coûts de la participation et de promouvoir la synergie.</p> <p>2. Travaux à développer en commun sur les stratégies pour la biodiversité et les plans d'actions (SPANB)</p> <p>3. Suivre les travaux développés par le BLG, l'IPBES, l'EMG, l'IMG,</p>	<p>Préparation d'une présentation conjointe pour les événements internationaux</p> <p>Participation conjointe aux réunions citées avec éventuellement représentations respectives et préparation conjointe préalable si nécessaire</p>	<p><u>Mai 2012</u>: 16<sup>e</sup> session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SSBSTTA) de la CBD</p> <p><u>Septembre 2012</u>: congrès mondial de l'UICN</p> <p><u>2012</u>: 61<sup>e</sup> session du Comité permanent et 26<sup>e</sup> du Comité pour les animaux de la CITES</p> <p><u>Mars 2013</u>: 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES</p> <p><u>Juin 2012</u>: 11<sup>e</sup> session de la Conférence</p>

Activités	Tâches communes envisagées (à titre indicatif)	Résumé des tâches envisagées	Calendrier et coût
	<p>l'UNEP/DEL, UNEP/ROE, l'UNITAR lorsque les sujets traités peuvent en bénéficier, avec pour objectif l'établissement de propositions adaptées et coordonnées ainsi que la valorisation respective des actions engagées. Valoriser les synergies développées.</p>		<p>des Parties contractantes à la convention de Ramsar</p> <p><u>2015</u>: Préparation du premier congrès mondial sur les espèces</p>